

# 525 ans

de la Noble Compagnie des  
Mousquetaires de Cortailod



1499 - 2024

# Table des matières

Prescriptions générales.....	2
Médailles.....	4
Historique de la société .....	5
Présentation du comité.....	7
Infos pratiques .....	8
Plan stand 300m .....	9
Exercice 300m .....	10
Passe « Cortailod ».....	11
Passe « Abbaye » .....	12
Passe « Tir du 525 <sup>ème</sup> » 300m.....	13
Plan stand 10m .....	14
Passe « Tir du 525 <sup>ème</sup> » 10m.....	15
La Noble compagnie des Mousquetaires de Cortailod .....	16

# Prescriptions générales

Prescriptions : La manifestation est soumise aux Règles du Tir Sportif (RTSp) de la FST, aux conditions générales de l'USS-Assurances ainsi qu'au catalogue des moyens auxiliaires

Les prescriptions susmentionnées règlent toutes les positions qui ne sont pas explicitement citées dans le plan de tir. Elles seront appliquées en tout temps par les organisateurs.

<u>Catégories d'âges :</u>	Juniors [U17]	10 – 16 ans
	Juniors [U21]	17 – 20 ans
	Elite [E]	21 – 59 ans
	Vétérans [V]	60 – 69 ans
	Seniors vétérans [SV]	dès 70 ans

Position : Selon les règles du tir sportif (RTSp) de la FST

Compensation d'âge : Fusil 300m : les vétérans peuvent tirer couché à bras franc au fusil libre.

Les seniors vétérans peuvent tirer avec tous les fusils en position couché appuyé.

Droit de participation : Seuls les membres licenciés des sociétés participantes peuvent prendre part aux concours. Chaque programme de concours ne peut être tiré qu'une seule fois par le même tireur. Les tireurs individuels sont admis.

Munitions : A 300m seules les munitions remises par l'organisateur peuvent être utilisées. Dans tous les cas, les douilles restent en sa propriété.

Contrôle d'armes : Les armes 300m doivent être amenées ouvertes dans les installations de tir, c'est-à-dire non transportées dans des récipients

Après le tir, les participants doivent procéder à un contrôle du retrait des cartouches.

Remise des prix : Aucune distribution de prix n'a lieu. Les prix en espèces et prix en nature sont à retirer au bureau pendant la durée du tir.

Les palmarès sont publiés dans les quatre semaines après le dernier jour de tir sur le site de l'organisateur.

Responsabilité : L'organisateur décline toute responsabilité pour les armes ou autres objets.

Assurance : Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'Uss-Assurances. Les assurés renoncent à toutes autres prétentions envers l'organisateur

Droit de recours : Les recours éventuels durant cette manifestation sont immédiatement traités et tranchés par l'organisateur. Le droit de recours auprès de la commission disciplinaire et de recourt de la FST demeure réservé (Doc. N°1.31.00 du 01.07.2017).

Inscriptions : En utilisant le formulaire d'inscription, au plus tard jusqu'au 30.09.2024

Contact e-mail : [mousquetairescortailod525@gmail.com](mailto:mousquetairescortailod525@gmail.com)


Téléphone de l'installation de tir pendant les heures de tir :

079 266 12 49

Société de tir : La noble Compagnie des Mousquetaires de Cortailod, le 04.04.2024

Le vice-président

Le caissier



Plan de tir approuvé et adopté, Cortailod, le 11.04.2024

SNTS, le chef des tirs libres, Donald Burdet



# Médailles

Les médailles sont octroyées comme distinction des passes de la façon suivante.



## Médaille « Tir Commémoratif »

- Passe « tir du 525<sup>ème</sup> » à 300m
- Passe « tir du 525<sup>ème</sup> » à 10m

Avec applique « 300m » et/ou « 10m » selon la discipline.

## Médaille « Tir de l'Abbaye »

- Passe « Cortailod »
- Passe « Abbaye »

1 distinction : Médaille simple

2 distinctions : Médaille avec ruban long



## Cartes-Couronnes

Les distinctions peuvent être reçues en carte-couronne au lieu de la médaille.

- 1 distinction : CHF 12.-
- 2 distinctions (même médaille) : CHF 15.-

L'attribution des médailles est limitée à un seul exemplaire de chaque type par participant.

# Historique de la société

A l'origine, ce sont les princes de Neuchâtel qui fixent des entraînements de tir au Mousquet. Dans le comté pour la Seigneurie de Valangin.

**14 mars 1499** : Le Comte Rodolphe donne le droit aux Bourgeois de Cortaillod de "s'exercer à l'art du Mousquet". Ce qui fait de la société de tir de Cortaillod l'une des premières du territoire couvrant aujourd'hui le canton de Neuchâtel.

**13 janvier 1532** : Jehanne de Hochberg, Comtesse de Neuchâtel mandate les sociétés de tir (les compagnies) pour organiser un tir annuel en souvenir de la bataille de Grandson.

Dans le Plumitif de la Compagnie des Mousquetaires de Cortaillod de 1798 à 1878, on découvre une reconnaissance de dette du 19 février 1799, de Jean-Jacques Mentha et Louis Mentha, pour une somme de "vingt-cinq Louis d'or neufs".

**23 avril 1809** : l'assemblée de la compagnie constate le danger qu'il y a de laisser subsister l'emplacement du tirage tel qu'il subsiste actuellement où est situé le noyer servant d'abri au chigard de la vauquille (une sorte de jeu de quille).

La compagnie souhaite alors s'installer en haut de la vigne de la Rondinière.

On trouve également dans le Plumitif sous les mutations de 1849 (le remplacement d'un membre décédé par un autre), certains aïeux des habitants de Cortaillod comme Jean-Louis Vouga, Abram Renaud – Pochon, Henri-Louis Vouga.

**11 février 1874** : on vote pour la construction d'un stand de tir à l'emplacement actuel du Petit-Cortaillod : (29 oui contre 15 non).

Ce déplacement était nécessaire pour disposer d'un stand de tir à grande distance, soit 300 mètres.

**En 1875**, on constate que les fêtes de tir font se rencontrer les tireurs de toute une région : ainsi, à Cortaillod se retrouvent des tireurs de Vevey, de Bulle...

**15 mai 1880** : appel aux membres pour financer la fin de la construction du stand de tir (cimentage), il faut trouver 600 francs.

**26 décembre 1885** : Tir de Volaille. Avec au classement : 1<sup>er</sup> Jules Berthoud 2, 2<sup>ème</sup> Jules Berthoud 3, 3<sup>ème</sup> Jules Berthoud 4, 4<sup>ème</sup> Jules Berthoud 1, 5<sup>ème</sup> Jules Henry 1.

**En 1922**, suite à l'introduction d'une nouvelle munition, les installations de tir doivent être modernisées. Une convention entre la commune de Cortaillod et la société de tir prévoit la mise en œuvre de *cibles électro-mécaniques MICHOU.D.S.A.* L'investissement nécessaire et les nouveaux coûts d'entretien vont forcer les deux sociétés de tir de Cortaillod à fusionner. En effet, il y avait alors deux sociétés de tir à Cortaillod : **La Compagnie des Mousquetaires** et la société de tir : **Aux Armes de guerre de Cortaillod** !

**29 avril 1924** : La Société des Mousquetaires de Cortaillod voit donc le jour avec la fusion de ces deux sociétés de tir, la société se classe au 5<sup>e</sup> rang au Concours cantonal de Sections. La société des Mousquetaires a presque toujours navigué dans le premier tiers du classement, voire le premier quart. La finance d'entrée est de frs 5.00 et la cotisation de frs 2.00.

**En 1927**, est organisée une collecte nationale pour les Jeux Olympiques de 1928. Frs 150'000.00 sont recherchés auprès des milieux sportifs et les sociétés sont invitées à verser la somme de 10 centimes par membre.

**21 mars 1927** : La société des Mousquetaires verse frs 10.00.

**En 1931**, la société comporte 112 membres.

Ce n'est que plus tard que le nom de la société deviendra **La Noble Compagnie des Mousquetaires de Cortaillod**.

**En 1933**, Cortaillod se classe 3<sup>ème</sup> au dixième tir de la FTDB (Fédération des tireurs du district de Boudry).

**1940**, c'est la guerre. Le stand de tir est réquisitionné pour recevoir des chevaux de l'armée. Cette dernière manque d'écuries : on transforme alors des locaux existants.

**Le 1<sup>er</sup> mai 1942** : une lettre de la Société des Mousquetaires, adressée au Conseil communal de Cortaillod, qui réclame une remise en ordre du stand. En effet, une commission militaire, accompagnée d'une délégation du conseil, a constaté les dégâts. On y apprend aussi que les tirs des jeunes tireurs, jusqu'alors facultatifs, allaient devenir obligatoires. Les leçons de la guerre.

**1947**, Le Stand 300m du Petit-Cortaillod se voit rénové et passe de 4 à 10 cibles.

**1948**, Tir du centenaire de la République et canton de Neuchâtel. Nous possédons encore l'affiche, d'un graphisme assez moderne pour ne pas dire révolutionnaire, annonçant ce tir à La Chaux-de-Fonds.

**Tir obligatoire de 1954**, 156 tireurs y participent, un record toujours imbattu.

**1961**, construction de l'emplacement de danse, encore visible au Petit-Cortaillod. Le devis de Spinedi : CHF 3'780.50.

**1974**, Le stand 300m fête ses 100 ans avec le Grand Tir du Vignoble qui rassemble environ 800 tireurs.

**1976**, le Stand 300m du Petit-Cortaillod est interdit de tir (Hormis pour les tirs obligatoires) et les entraînements sont déplacés à Bôle.

**1999**, La compagnie fête ses 500 ans ! Une grande fête est organisée sur trois week-ends de tir et accompagnée d'une cérémonie officielle.

# Présentation du comité

La Noble Compagnie des Mousquetaires a le plaisir de vous présenter son comité.

Président de la société	Nicolas Pizzera
Vice-Président de la société	Loan Bächtold
Secrétaire de la société	Frédérique Rosselet
Trésorier	Julien Rosina
Responsable 300 mètres	Marco Tarenzi
Responsable jeunes tireurs	Loan Bächtold
Président 10 mètres	Alexandre Tarenzi
Responsable 10 mètres	Mathias Droz
Responsable bâtiment	Rafaël Floreani
Caissiers	Frédérique Rosselet Julien Rosina
Assesseurs	Alexis Monnier Mathieu Hänni

Nos sincères remerciements à tous les membres du comité.



# Infos pratiques

## Tir à 300m

Date Samedi 12 octobre 2024

Lieu Stand de tir de Bôle

Adresse Rue de la Gare 38, 2014 Bôle



Petite restauration sur place

Vestiaires mis à disposition

## Tir à 10m

Date Dimanche 13 octobre 2024 – Tir à 10m

Lieu Stand du Petit-Cortailod

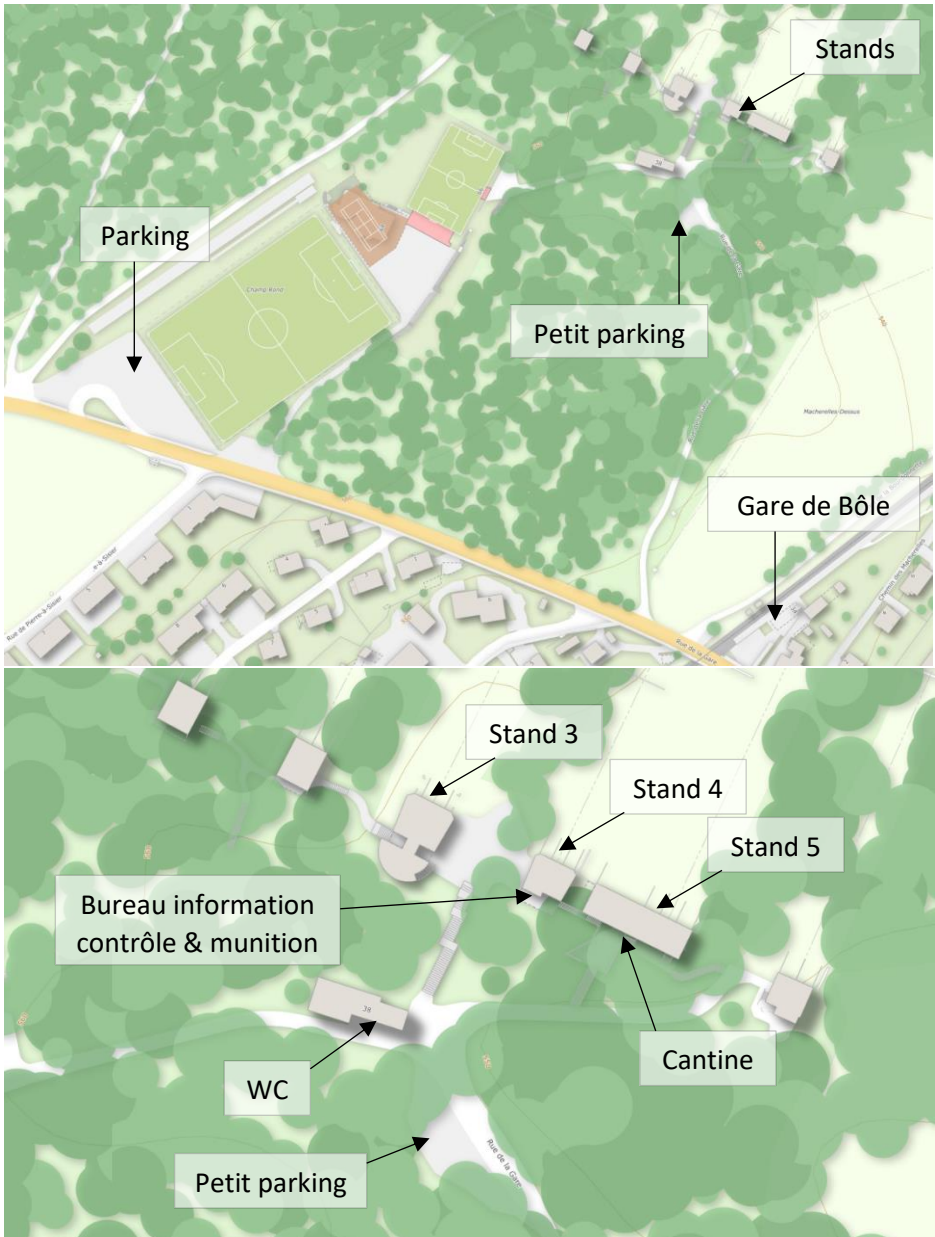
Adresse Petit-Cortailod 32, 2016 Cortailod



Petite restauration sur place

Vestiaires mis à disposition

# Plan stand 300m



# Exercice 300m

Armes :	toutes les armes F300
Zone de points :	A10
Programme de tir :	5 coups par passe, coup par coup, nombre de passes illimité
Positions :	libre pour toutes les armes
Frais de participation :	<b>CHF 5.00</b> par passe. (CHF 3.50 finance de passe, CHF 1.50 munitions)
Dispositions :	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Interruption de la passe et transition vers toutes les passes autorisées.</li><li>2. Il n'est pas possible d'acquérir plus de 3 passes lors de la phase de précommande.</li></ol>

# Passé « Cortailod »

Armes :                                   Cat. A   Fusil de Sport F300  
   Cat. D   Fusils d'assaut 57-03 et mousquetons  
   Cat. E   Fusils d'assaut 90, 57-02

Zone de points :                       A10

Programme de tir :                   10 coups, coup par coup  
 Positions :                           Fusils standard couché bras franc  
   Fusils libres non couché  
   Fusils d'assaut sur bipied  
   Mousquetons couché bras franc, appuyé ou sur bipied  
   Les vétérans peuvent tirer couchés bras franc avec les fusils libres,  
   les seniors vétérans peuvent tirer appuyés avec tous les fusils.

Frais de participation :           **CHF 25.00**  
 (CHF 22.00 finance de passe, CHF 3.00 munitions)

Versements en espèces immédiats :	Cat. A	Cat. D	Cat. E
100 points	CHF 40.00	CHF 60.00	CHF 60.00
99 points	CHF 20.00	CHF 40.00	CHF 45.00
98 points	CHF 16.00	CHF 25.00	CHF 30.00
97 points	CHF 12.00	CHF 20.00	CHF 25.00
96 points	CHF 8.00	CHF 18.00	CHF 20.00
95 points	CHF 6.00	CHF 15.00	CHF 18.00
94 points		CHF 11.00	CHF 15.00
93 points		CHF 8.00	CHF 12.00
92 points		CHF 6.00	CHF 10.00
91 points			CHF 8.00

Les versements en espèces doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils expirent

Distinctions :	E/S	U21/V	U17/SV
<i>Tir de l'Abbaye</i>			
Fusils standard, fusils libres	92	90	89
Mousquetons, Fass-57/03	87	85	84
Fass-90, Fass-57/02	84	82	81



# Passé « Abbaye »

Armes :                                      Cat. A   Fusil de Sport F300  
   Cat. D   Fusils d'assaut 57-03 et mousquetons  
   Cat. E   Fusils d'assaut 90, 57-02

Zone de points :                          A100

Programme de tir :                      5 coups, coup par coup  
 Positions :                                Fusils standard couché bras franc  
   Fusils libres non couché  
   Fusils d'assaut sur bipied  
   Mousquetons couché bras franc, appuyé ou sur bipied  
   Les vétérans peuvent tirer couchés bras franc avec les fusils libres,  
   les seniors vétérans peuvent tirer appuyés avec tous les fusils.

Frais de participation :                **CHF 20.00**  
   (CHF 18.50 finance de passe, CHF 1.50 munitions)

Distinctions :  
*Tir de l'Abbaye*

	<u>E/S</u>	<u>U21/V</u>	<u>U17/SV</u>
Fusils standard, fusils libres	440	430	425
Mousquetons, Fass-57/03	415	405	400
Fass-90, Fass-57/02	395	385	380



# Passé « Tir du 525<sup>ème</sup> » 300m

Armes :                              Cat. A    Fusil de Sport F300  
     Cat. D    Fusils d'assaut 57-03 et mousquetons  
     Cat. E    Fusils d'assaut 90, 57-02

Zone de points :                    A10

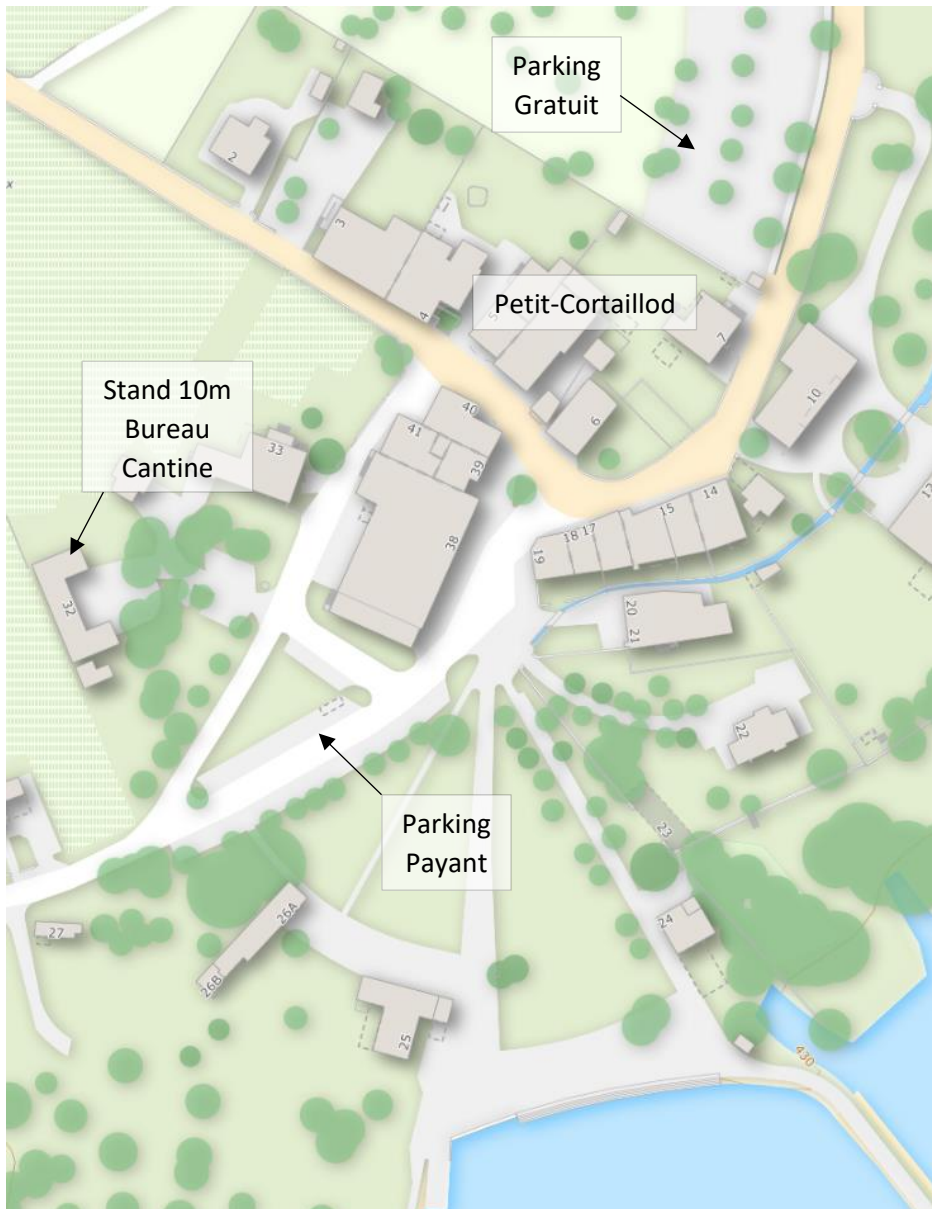
Programme de tir :                2 séries de 5 coups  
 Positions :                         Fusils standard couché bras franc  
     Fusils libres non couché  
     Fusils d'assaut sur bipied  
     Mousquetons couché bras franc, appuyé ou sur bipied  
     Les vétérans peuvent tirer couchés bras franc avec les fusils libres,  
     les seniors vétérans peuvent tirer appuyés avec tous les fusils.

Frais de participation :         **CHF 25.00**  
     (CHF 22.00 finance de passe, CHF 3.00 munitions)

Distinctions :	E/S	U21/V	U17/SV
<i>Tir Commémoratif</i> Fusils standard, fusils libres	90	88	87
Mousquetons, Fass-57/03	85	83	82
Fass-90, Fass-57/02	82	80	79



# Plan stand 10m



# Passé « Tir du 525<sup>ème</sup> » 10m

Armes :	Carabines 10m
Zone de points :	Cibles match carabine 10m
Programme de tir :	2 séries de 5 coups
Positions :	Carabines 10m debout bras franc Carabines 10m peuvent tirer appuyés avec la licence tir avec appui.
Frais de participation :	<b>CHF 15.00</b> (CHF 14.00 finance de passe, CHF.1.00 contribution sport et formation)

Distribution  
immédiate de  
prix en nature :

	<u>E/S</u>	<u>U21/V</u>	<u>U10/SV</u>
99-100 points		Boisson & Sandwich	
96-98 points		Sandwich	
89-95 points		Boisson	

Les prix en bons cantines doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils expirent

Distinctions :		<u>E/S</u>	<u>U21/V</u>	<u>U10/SV</u>
<i>Tir Commémoratif</i>	Tireurs licencié 10m debout	82	79	77
	Tireurs licencié 10m avec appui	86	83	81





# La Noble compagnie des Mousquetaires de Cortaillod

Envie de perfectionner votre concentration et votre adresse ?

Alors joignez-vous à nous pour des séances de tir passionnantes et sécurisées. Que vous soyez novice ou un tireur aguerri, notre équipe expérimentée vous accompagnera tout au long de votre progression.

Profitez d'un environnement convivial et d'équipements mis à votre disposition pour vivre une expérience inoubliable et unique. Rejoignez-nous dès aujourd'hui pour visez la perfection.

Nous organisons des entraînements réguliers dans deux disciplines différentes : la division 10m au Petit Cortaillod et la division 300m au stand de tir de Bôle.

Pour les novices, des séances d'initiation sont fréquemment proposées, afin de vous familiariser avec les techniques de base du tir sportif. De plus, nous proposons des cours conçus spécialement pour les jeunes tireurs, encadrés par des moniteurs certifiés, pour favoriser une instruction pédagogique et sécurisée dans le monde du tir.

Notre société ne se limite pas seulement aux tireurs, mais accueille également ceux qui souhaitent s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans un club local. Que vous soyez passionné de logistique, de communication ou simplement désireux de prêter main-forte, nous sommes ouverts à toutes formes de contribution.

Si vous êtes intéressé à rejoindre notre société de tir, à participer à nos entraînements ou à apporter votre soutien, n'hésitez pas à nous contacter via notre site internet :

[www.mousquetairescortaillod.ch](http://www.mousquetairescortaillod.ch)

Le Comité